

Conseil municipal du 31 Janvier 2014

L'An Deux Mille quatorze, le 31 janvier, à 20h00,

Le Conseil Municipal s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AGERON, Maire, dans la salle ordinaire de ses séances.

Date de convocation du Conseil : le 27 janvier 2014.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Présents : Jean-Paul AGERON - Bernard BOUVIER-RAMBAUD - Mme Dominique CLARIN - Gérard CARRIER - Maurice VACHER - Catherine BERRUYER - Ludovic MARTINEZ - Cyril MUGUET - François GUIRONNET - François DELBOS et Gérard BERRUYER.

Absente excusée : Francine CHENAVAS.

Représenté : Jacques HABRARD, qui a donné pouvoir à Maurice VACHER.

Secrétaire de séance : Dominique CLARIN

❖ **Lecture du compte rendu de la réunion en date du 27 Décembre 2013.**

❖ **DELIBERATIONS** :

• **Convention de prise en charge, de capture et d'enlèvement des animaux avec la S.P.A. du Nord-Isère pour 2014**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal des termes du courrier du 28 novembre 2013 de la SPA NORD-ISERE, proposant de renouveler pour 2014 la convention de prise en charge, capture et enlèvement des animaux errants. La cotisation annuelle de la commune s'établit, comme en 2013, sur la base de 0,32 € x 1.013 habitants = 324,16 €.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'accepter à l'unanimité la convention fourrière 2014 complète proposée par la S.P.A. Nord-Isère, pour un montant de 324,16 € T.T.C.-

- Autorise le Maire à signer et à retourner complété à la S.P.A. Nord-Isère le mémoire 2014 sur la base de 0,32 € par habitant.

• **Demande de subvention au Conseil Général pour les travaux de sécurité du programme de voirie 2014, chemin des Nicolaux**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le programme de travaux de voirie 2014, relatif aux aménagements du chemin des Nicolaux, mis à mal par les pluies abondantes d'octobre dernier, et qu'il convient de rendre plus sûr pour la circulation automobile. L'ensemble des travaux est estimé à 152.550,00 € H.T., soit 183.060 € T.T.C.-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **reconnait** le caractère prioritaire des travaux de voirie projetés en 2014 pour le chemin des Nicolaux et accepte de le financer par des crédits d'investissement du budget communal 2014.
- **demande** que la collectivité établisse une demande de financement auprès du Conseil Général au titre de la programmation 2014 et charge son Maire d'établir les formalités correspondantes.

- **Rémunération des agents recenseurs**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la dotation forfaitaire allouée par l'INSEE

qui sera versée à la commune au titre de l'enquête de recensement de 2014 s'élève à 2 177 €.

Le recensement 2014 est effectué par 2 agents qui percevront une dotation de 1088.50 € chacun (2177 € : 2).

(913 € en 2009).

Monsieur le Maire propose d'ajouter 170 € par agent à cette somme.

(150 € en 2009).

Pour chaque agent la rémunération brute serait donc de 1258.50 €, arrondi à 1260 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire

Charge Monsieur le Maire de faire verser à chaque agent recenseur la somme brute de 1260 €.

- **Versement d'une subvention de fonctionnement au C.C.A.S. de Marcilloles de 2.000 €**

En ce début d'année budgétaire, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder au versement d'une subvention de fonctionnement de 2.000 € au bénéfice du C.C.A.S. de Marcilloles, afin d'être en mesure de régler, entre autres, les factures concernant le repas des Aînés du début janvier.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser la somme de 2000 € au C.C.A.S.

- **Demande de subvention au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Hydraulique de Bièvre-Liers-Valloire pour les travaux de sécurité du programme de voirie 2014, chemin des Nicolaux**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des fortes pluies d'octobre dernier, les eaux pluviales du plateau de Pajay se sont concentrées au niveau du chemin des Nicolaux, ravinant les terres et la voirie et inondant les parcelles en contrebas. Certaines propriétés ont été menacées directement par ces flux torrentiels le 23 octobre 2013, et nécessitent d'être protégées par des aménagements de voirie adaptés. Monsieur le Maire présente aux conseillers les travaux de réfection de chaussée et d'aménagement hydrauliques qu'il souhaite réaliser chemin des Nicolaux, sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études Alpes Etudes. La commune compte solliciter le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Hydraulique de Bièvre-Liers-Valloire (S.I.A.B.H.B.L.V.) pour la réalisation de ce programme de voirie estimé à 172.500 € H.T., soit 207.000 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le programme de travaux du chemin des Nicolaux pour 2014, consistant en réparation de l'existant et création de structures drainantes anti-inondation pour un montant de dépenses estimé à 172.500 € H.T.-
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Hydraulique de Bièvre-Liers-Valloire, et le charge d'établir le dossier de subvention demandé.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Bilan des travaux réalisés dans les locaux de l'ancienne mairie et de la salle du Club Détente et Loisirs liés à l'installation du kinésithérapeute.
- Courrier du SDIS concernant le mouvement de protestation des sapeurs pompiers
- Courrier de vœux de l'école Notre Dame de la Trinité
- Demande de Mrs Meynier pour exploiter le terrain communal précédemment mis à disposition de Mr Mollard
- Demande de riverains pour améliorer l'éclairage du Chemin sous les Vignes
- Compte rendu de l'Assemblée générale du Club Détente et loisirs

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance.